

# Inscription à la restauration scolaire

Le service de restauration est assuré pendant les jours de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les repas sont préparés sur place, avec un maximum de produits « locaux », par le cuisinier M. Florian Atinault aidé dans sa tâche par Mmes Nadine Crochemore et Nelly Bisson.

Les petits de la maternelle sont servis « à l'assiette » et sont aidés par les Atsems. Ils mangent dans une salle qui leur est réservée.

Les grands de l'élémentaire se servent au « self » et sont aidés par Mmes Crochemore et Bisson.

Dans la cour ils sont sous la surveillance de Mmes Ternon, Villamaux.

Rodrigue Varin assure une animation « sports » au City Stade tous les midis.

Pour tout enfant inscrit à la cantine il faut avoir rempli **un dossier d'inscription** ( à retirer en mairie).

Toute allergie ou problème alimentaire doit être signalé, un certificat du médecin allergologue fourni et, dans le but d'instaurer un PAI ( Protocole d'Accueil Individualisé) un rendez-vous avec le chef cuisinier et l'adjointe aux écoles doit être pris.

## Tarifs 2020/2021

Les familles ayant 2 ou plusieurs enfants bénéficient d'un tarif dégressif.

### ● Criqueotot

1er enfant : 3.90 €

2ème enfant : 3,15 €

### ● Extérieur

1er enfant : 4.70 €

2ème enfant : 3.70 €

### ● Adulte : 6.00 €

Tout enfant inscrit doit payer son repas, qu'il soit consommé ou non, pendant les jours ouvrables de la cantine. Aucune déduction ne doit être faite d'office par les familles sans avoir pris contact avec le secrétariat de mairie.

Uniquement en cas de maladie, et au-delà du deuxième jour consécutif d'absence, les journées sont comptabilisées et déduites le mois suivant.

Le paiement mensuel doit être effectué auprès de la Trésorerie par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public, dès réception du titre exécutoire qui vous sera adressé à votre domicile.

Il est aussi possible d'effectuer un paiement par internet :

[www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

Toute absence ou modification du planning doit être signalée à la mairie

Merci

Téléphone : 02 35 10 20 40

## Modalités d'inscription



L'inscription au service doit être renouvelée chaque année et peut se faire au choix :

- à l'année, à raison de 4 jours par semaine
- au planning selon les besoins de la famille.
- En cas de garde alternée, vous serez facturé pour vos jours choisis au calendrier. L'autre parent pourra inscrire l'enfant à la restauration scolaire et/ou aux accueils périscolaires et choisir parmi les jours restants. Chaque parent recevra sa propre facture.

## Effectuer ma démarche

---

En me déplaçant :

Mairie

Place Georges Chédru

76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL

## Par téléphone

02 35 10 20 40